



Date butoir d'inscription :
23 août 2024

Le SNU PÔLE EMPLOI Auvergne Rhône-Alpes t'invite à participer à un congé de formation syndicale (CFS) :

Nouveaux recrutés, quels sont vos droits ?

Nous t'invitons à venir débattre avec nous de ces questions au travers d'apports théoriques et de retours d'expériences de collègues.

Le 24 septembre 2024 de 09h30 à 16h30

En présentiel à Lyon, 7^{ème} arrdt (le lieu à confirmer)
OU

En distanciel

Comment participer ?

Ce CFS est de droit dans la convention collective : 15 jours par an, pour tout le personnel (public/privé), syndiqué ou non.

Envoyer le formulaire ci-dessous au plus tard un mois avant la date de démarrage du CFS à :

- Relations Sociales : relations-sociales.ara@pole-emploi.fr
- Copie : ton ELD
- Copie : syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr

Enregistrer l'absence sur Horoquartz → Self Service/ WD5/CFES
(attention ce motif d'absence ne permet pas le remboursement des frais de transport et de repas)



Mr le Directeur Régional

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE

Je soussigné(e), (Nom, prénom)

.....
sollicite un congé de formation syndicale afin de participer à une session organisée par le SNU POLE EMPLOI FSU ARA le 24 septembre 2024 :

- 24 septembre 2024 : Lyon 7^{ème} arrondissement (lieu à confirmer)**
- 24 septembre 2024 : en visioconférence**

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1 du Code du Travail, dans le cadre d'une session habilitée par CULTURE ET LIBERTE – 5 rue St Vincent de Paul – 75010 PARIS.

A

Le

(Signature)

